

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE N°1

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012

PRESENTS :

Mme BILY, directrice de l'école

Mmes PAPIN, LEROY DIAS, GAINARD, QUELLARD, LARDEUX, VERGER, enseignantes

Mmes CORTIGUERA, BRAILLY, CADEAU et Mrs SAINT JEAN, ROUSSEL, ETIEVE, POUDRE, parents élus

Mr DAIGUSON, DDEN

Mr DURANTON, adjoint à l'enseignement de la ville de Tiercé

Mmes CHARRAUD et CHERON, Atsems

EXCUSES :

Mme JULIEN, enseignante (arrêt maladie)

Mr FABIUS, IEN

Mr SEGUIN, maire de Tiercé

Le Conseil d'Ecole débute à 18h00. La directrice remercie les participants de leur présence. Un tour de table permet la présentation des membres présents.

1. Rôle du Conseil d'Ecole

Mme la Directrice rappelle le rôle du Conseil d'Ecole en faisant référence au BO n°39 du 25 octobre 1990. Elle en souligne la nécessité et les points qui peuvent être abordés. Le Conseil d'Ecole sur proposition de la direction :

- Vote le règlement intérieur
- Donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école
- Donne son accord pour l'organisation complémentaire éducative, sportive ou culturelle.
- Est informé de la composition des classes

Il se réunit au moins une fois par trimestre ou à l'initiative de la directrice ou du directeur, du maire ou à la demande des deux tiers de ses membres.

2. Les élections

Conformément aux directives de l'Inspection Académique, les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2012 de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45. Une seule liste de 15 personnes s'est présentée pour sept sièges à pourvoir. Les résultats se soldent ainsi : 104 votes exprimés sur 299 inscrits, soit une participation de 34.8 %. En 2011, la participation était de 37.88%. 4 bulletins n'ont pas été validés (blanc ou nul). Les parents figurant sur la liste sont donc élus pour une période d'une année, jusqu'aux prochaines élections de 2013. Les parents élus sont les représentants de l'ensemble des parents de l'école. Ils se réuniront lors des trois conseils d'école de deux heures chacun (un par trimestre).

Seuls 7 membres sont autorisés à siéger au Conseil d'Ecole.

3. Travaux effectués pendant l'été

L'ouverture de la 7^{ème} classe a engendré des travaux. L'ex dortoir s'est transformé en classe. Un nouveau sol a été posé dans la 1^{ère} partie, les peintures ont été refaites en partie, les toilettes ont été remises en état, des aménagements (étagères, placards) ont été apportés.

Persiste malheureusement un problème d'humidité important.

4. Bilan de sécurité

Une alerte incendie a eu lieu le 25 septembre 2012. L'évacuation s'est bien passée. Exercice effectué en moins de trois minutes. Le bouton de l'alarme reste maintenant enclenché : point très positif.

5. Règlement intérieur

Après lecture, le règlement est approuvé et voté.

6. Bilan de rentrée

173 enfants sont inscrits, 8 TPS arriveront en janvier.

Un élève bénéficie d'une AVS.

La répartition des classes est la suivante :

Classe 1 : PS1/PS2 : Karine BILY, Anémone BLANCHARD

Atsem : Armelle CHARRAUD

23 PS1/4PS2

Classe 2 : PS2 Cécile JULIEN, Anémone BLANCHARD

Atsem : Hélène CHERON

24 PS2

Classe 3 : PS2/MS Chloé PAPIN, Karine GUILBERT

Atsem : Martine BENESTEAU

10PS/14MS

Classe 4 : PS2/MS Marie QUELLARD

Atsem : Valérie ALBERT

11PS/13MS

Classe 5 : MS/GS Anne LEROY DIAS

Atsem : Audrey GAULTIER

9MS/17GS

Classe 6 : GS Patricia LARDEUX, Marlène VERGER

Atsems : Sylvie QUARTIER et Audrey GAULTIER interviennent dans cette classe selon un roulement établi (uniquement le matin).

26GS

Classe 7 : MS/GS Sylviane GAINARD

Atsem : Sylvie QUARTIER

9MS/16GS

7. Aide personnalisée

Comme l'an passé, deux plages horaires ont été mises en place pour accompagner les enfants :

- Le matin de 8h20 à 8h50,
- Le soir de 16h45 à 17h15.

Le matin, les enfants dont les parents ont accepté le dispositif de l'aide personnalisée et qui sont à la garderie, sont récupérés par les Atsems pour être à l'école à 8h20.

8. Questions des parents

ECOLE

1/ Les pratiques en matière de goûter semblent être différentes d'une classe à l'autre. Existe-t-il des règles officielles précisant ces pratiques ? Sinon quels critères sont retenus par les enseignants ?

En ce qui concerne les textes officiels, il est dit que « l'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste, de goûter ou de restauration scolaire sont des temps d'éducation. Ils sont organisés et exploités dans cette perspective par ceux qui en ont la responsabilité » et que « compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux enfants une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner ».

2/ Que fait-on lorsqu'il y a un anniversaire de prévu dans la classe ? Peut-on proscrire les bonbons qui diététiquement ne sont pas appropriés ?

Les mêmes sources nous disent que « les événements festifs qui intègrent un apport alimentaire offrent, lorsqu'ils gardent un caractère exceptionnel, un moment de convivialité, de partage et de diversité des plaisirs gustatifs, en même temps qu'ils créent des liens avec les familles ».

Il a été décidé, que les enfants pourraient continuer à fêter leur anniversaire en classe si leurs parents en font la demande.

Toutefois, merci de bien vouloir apporter des bonbons emballés (sans obligation, et qui pourront être distribués à la fin de la journée) et de ne pas prévoir de boissons.

3/ Il semblerait que la fête de Noël soit remise en question. Pourrait-on avoir des précisions sur cette nouvelle organisation ?

Cette année, la majorité des enseignantes de l'école a souhaité trouver une autre alternative à la fête de Noël.

La nouvelle organisation sera la suivante :

- Pas de changement pour les classes 1 et 2 : Petit spectacle de Noël à la salle Balavoine le samedi 15 décembre à 11h00 ;
- Tous les enfants de l'école découvriront le cadeau de Noël de leur classe le jour du goûter offert par la mairie (dernière semaine avant les vacances).
- Les enfants assisteront à un spectacle de Noël le mardi 18 décembre au PAX.

D'autre part :

- Participation de toutes les classes de l'école à une matinée portes ouvertes sur le thème du jeu le samedi 2 février 2013.

4/ De nombreux parents s'étonnent de l'absence d'Atsem dans la classe des grandes sections de Patricia et Marlène. Y a-t-il des projets d'évolution à court terme ?

Un projet avait été envisagé pour embaucher une personne via le « service civique ». Cette piste a été abandonnée.

La mairie s'est depuis tournée vers la possibilité d'embaucher une personne avec un contrat « emploi avenir ». Cette possibilité devrait voir le jour pour la rentrée de janvier 2013. Un temps plein a été demandé.

MAIRIE

1/ Certains parents rencontrent de réelles difficultés à déposer leurs enfants en temps et heure en toute sécurité lorsqu'ils ont à déposer successivement leurs enfants au Rondeau et à Marie Laurencin. Quels aménagements pourraient être envisagés ?

Mr Duranton a pris note des difficultés liées aux horaires des écoles. Une réponse sera apportée au prochain Conseil d'Ecole.

De plus, en 2013 commencera un travail sur :

- l'aménagement de la rue Longchamps (rue du Rondeau). La circulation sera alors plus fluide, et permettra de déposer plus facilement les enfants de maternelle en temps et heure.
- l'aménagement du parking de l'école Marie Laurencin et d'une zone de rencontre (limitée à 30km/h) devant l'école.

2/ Quel est le point de vue de la mairie sur le fait qu'il y ait des personnes qui jouent à la pétanque pendant les heures de garderie ?

La mairie a dit ne pas souhaiter écarter les joueurs de pétanque et conserver ainsi le lien inter-générationnel.

Les parents ne sont pas d'accord avec cette réponse et engageront la responsabilité de la mairie via un courrier si rien ne change.

Mr Duranton rapportera les propos échangés au Conseil d'Adjoints et donnera réponse au Conseil d'Ecole.

3/Par temps de pluie l'entrée de la garderie est déplorable, avec des ruissellements d'eau importants. Peut-il y avoir un aménagement à moindre frais ?

Mme Marquis du service technique de la mairie confirme un surfaçage aux prochaines vacances de Noël.

4/ Pourrait-il y avoir autour de l'école plus de signalisation avec une limitation de vitesse à 30km/h ?

La limitation de vitesse s'intégrera dans la zone de rencontre (voir plus haut).

Un panneau « sortie école » sera mis à la sortie de chacune des écoles.

L'architecte va intervenir dès 2013 pour une réhabilitation .

Information complémentaire :

En ce qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la mairie souhaite proposer un débat aux écoles, Conseil d'Ecole, représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves feront passer dans les cartables une enquête pour recueillir l'avis de tous les parents.

Le Conseil d'Ecole s'est terminé à 20h30.

Date du prochain Conseil d'Ecole : 22 février 2013 à 18h00.

La secrétaire de séance,
Marie QUELLARD

La directrice de l'école,
Karine BILY